

le vendredi 14 février 2003

10 h

Prière.

Le président présente à la Chambre M. Jong Moo Choi, consul général de la République de Corée.

M. Malley accueille à la Chambre des gens de la région de la Miramichi qui participent aux Jeux olympiques spéciaux.

Pendant les déclarations de ministres, l'hon. M. Green invoque le Règlement; il soutient que le commentaire du chef de l'opposition au sujet d'une déclaration du ministre des Transports traîne en longueur, contrairement à ce qu'exige le paragraphe 40(2) du Règlement. Le président déclare que le rappel au Règlement est bien fondé et signale en passant que, selon le paragraphe 40(1) du Règlement, les déclarations de ministres doivent aussi être brèves.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. J. Betts :

*34, Loi constituant Downtown Moncton Centre-ville Inc.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 30.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 14 heures.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Bernard.

Le président du comité suspend la séance à 11 h 42.

---

11 h 47

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

30, *Loi sur l'électricité.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 14 h.